

Actualités européennes

LA LETTRE DU SGAE

n° 7 – 28 octobre 2014

La nouvelle Commission européenne La majorité qualifiée au Conseil



Jean-Claude Juncker le 22 octobre 2014 au Parlement européen lors du débat et du vote sur l'approbation de la Commission européenne.

© Union européenne 2014 – source : PE.



Sommaire

La nouvelle Commission européenne	3
Les étapes de la nomination de la Commission Juncker	3
La Commission Juncker	3
Les profils des nouveaux commissaires et leurs portefeuilles.....	5
Le Président.....	5
Les vice-présidents.....	5
Les commissaires.....	8
Répartition géographique et politique des portefeuilles	14
La majorité qualifiée au Conseil	15
Historique.....	15
Les changements issus du Traité de Lisbonne	15
Les dispositions transitoires	16
Le « compromis de Ioannina ».....	16

Actualités européennes

LA LETTRE DU SGAE

© Secrétariat général
des affaires européennes, 2014.

Responsables de la publication :
PHILIPPE LÉGLISE-COSTA, ARNAUD MAGNIER.

Rédaction en chef du numéro :
JULIETTE CLAVIÈRE.

Comité de rédaction du numéro :
**AGATHE FADIER, CHRISTOPHE CLAUDE,
GIULIA SPINELLI.**

Mise en page :
FRANÇOIS GACON.

N° ISSN : en cours.

La nouvelle Commission européenne

Les étapes de la nomination de la Commission Juncker

- **6 mars 2014.** Jean-Claude Juncker est désigné candidat à la présidence de la Commission européenne pour le Parti populaire européen (PPE).
- **27 juin 2014.** Jean-Claude Juncker est proposé à la présidence de la Commission européenne par le Conseil européen.
- **15 juillet 2014.** Jean-Claude Juncker est élu par le Parlement européen avec 422 voix sur 729 voix exprimées, lors d'un vote à bulletin secret.
- **5 septembre 2014.** Adoption par le Conseil de l'Union européenne, d'un commun accord avec le Président de la Commission, de la liste des commissaires-désignés.
- **10 septembre 2014.** Annonce de la répartition des portefeuilles par Jean-Claude Juncker.
- **Du 29 septembre au 7 octobre 2014.** Procédure d'évaluation des commissaires-désignés par le Parlement européen.
- **14 octobre 2014.** Modification de la liste des commissaires-désignés par Jean-Claude Juncker, à la suite d'une évaluation négative de la commission compétente du Parlement européen sur la candidate slovène.
- **20 octobre 2014.** Évaluation de nouveaux commissaires-désignés par le Parlement européen.
- **22 octobre 2014.** Vote du Parlement européen réuni en session plénière, sur le Collège des commissaires.
- **23 octobre 2014.** Nomination de la Commission européenne par le Conseil européen.
- **1^{er} novembre 2014.** La Commission européenne 2014-2019 débute son mandat et prend ses fonctions.

La Commission Juncker

Le vote d'approbation du 22 octobre 2014 par le Parlement européen à Strasbourg

Le 22 octobre 2014, le Parlement européen réuni en session plénière a débattu et voté sur l'approbation du nouveau collège des commissaires. La Commission Juncker a été ainsi investie par 423 voix sur 699 votants (209 voix contre et 67 abstentions).

Dans son discours d'investiture, prononcé en trois langues, le Président élu de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a mentionné plusieurs modifications dans les portefeuilles, suite aux demandes des commissions parlementaires après les auditions des commissaires-désignés. La responsabilité des produits pharmaceutiques a été confiée au commissaire à la santé, Vytenis Andriukaitis, conjointement avec Elżbieta Bienkowska – également responsable de la politique spatiale. La citoyenneté a été confiée à Dimitris Avramopoulos, et le sport à Tibor Navracsics. Par ailleurs le premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans, s'est vu ajouter le développement durable à la liste de ses compétences. M. Juncker a ensuite évoqué le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, en rappelant sa position vis-à-vis de la proposition de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Il a ainsi affirmé que l'accord que la Commission européenne soumettrait à l'approbation du Parlement européen ne comporterait *« aucun élément de nature à limiter l'accès des parties aux juridictions nationales ou qui permettrait à des juridictions secrètes d'avoir le dernier mot dans les différends opposant investisseurs et États »*.

Le Président élu de la Commission a ensuite souligné avec vigueur qu'il respecterait sa proposition de lancer un plan d'investissement de 300 milliards d'euros *« avant Noël »*.

En conclusion, M. Juncker a insisté sur le besoin d'élaborer conjointement une « *structure à trois piliers : réformes structurelles, crédibilité budgétaire et investissements* », afin de « *remettre l'Europe en marche* ».

La position des groupes politiques sur la nouvelle Commission

Lors du débat précédant le vote, les groupes politiques européens se sont exprimés sur leur volonté d'accorder ou non leur soutien à la nouvelle Commission.

Les groupes PPE, S&D et ADLE ont confirmé lors du débat leur soutien à la nouvelle Commission.

Manfred Weber (PPE, DE) s'est félicité de l'expérience de M. Juncker et de son approche politique. Il s'est dit impatient de « *débuter les travaux sur la stabilité de l'UE, la croissance, et les questions migratoires, en respectant le niveau national de compétences et en regardant à nouveau par-delà les frontières européennes* ».

Gianni Pittella (S&D, IT) a encouragé le nouveau président et a salué ses choix en termes d'architecture institutionnelle et d'orientations politiques, en particulier l'attention portée au volet social et l'accent mis sur les investissements. Il a souligné l'importance des réformes structurelles « *pour éliminer les obstacles à la croissance* » et celle de la solidarité, « *fondement du projet européen* ».

Guy Verhofstadt (ADLE, BE) a donné un « grand oui » à la nouvelle Commission. « *Nous attendons une Commission ambitieuse, visionnaire, qui nous sortira de la crise et qui ne sera pas le secrétariat du Conseil* » a-t-il déclaré.

Syed Kamall (CRE, UK) a annoncé que son groupe s'abstiendrait lors du vote, mais adopterait une attitude constructive vis-à-vis de la nouvelle Commission. Il a félicité M. Juncker pour avoir proposé « *une structure intégrée qui se concentre sur les résultats* » et a, par ailleurs, salué les propositions visant à réduire la bureaucratie et à se concentrer sur le marché numérique, la sécurité de l'énergie et le principe de subsidiarité.

Les autres groupes ont expliqué les différents motifs de leur refus d'approuver la nouvelle Commission européenne.

Neoklis Sylikiotis (GUE/NGL, CY), pour le groupe de la GUE/NGL a dénoncé « *l'accord entre les groupes S&D, ADLE et PPE, qui va à l'encontre du processus de décision de l'UE* » et a souhaité voir « *de réels changements dans la politique européenne, pour pouvoir sortir de la crise et créer des emplois, au lieu de poursuivre la politique de l'austérité* ».

Rebecca Harms (Verts/ALE, DE) a expliqué que la décision de maintenir le portefeuille de M. Navracsics à la culture représentait « *en soi un motif de non* ».

Nigel Farage (ELDD, UK) a affirmé que son groupe voterait contre « cette forme de gouvernement antidémocratique ». « *Ce sera la dernière Commission européenne à gouverner la Grande-Bretagne car d'ici cinq ans, nous ne serons plus dans l'UE* » a-t-il ajouté.

Les membres du Parlement européen appelés à la Commission

Cinq parlementaires européens ont été nommés commissaires dans la Commission Juncker :

- **Andrus Ansip** (PPE, EE), qui siégeait dans les commissions BUDG et REGI ;
- **Corina Crețu** (S&D, RO), qui était 8^e vice-présidente du Parlement et siégeait dans les commissions EMPL et LIBE ;
- **Valdis Dombrovskis** (PPE, LV), qui siégeait dans les commissions BUDG et IMCO ;
- **Christos Stylianides** (PPE, CY), qui siégeait dans les commissions BUDG et ITRE ;
- **Marianne Thyssen** (ADLE, BE), qui était 4^e vice-présidente de la commission ECON et siégeait également en commission ENVI.

Le Bureau du Parlement comptera donc prochainement un nouveau membre en remplacement de Mme Crețu, et la commission ECON désignera un nouveau vice-président en remplacement de Mme Thyssen.

Les caractéristiques de la nouvelle Commission

«En cette époque sans précédents, les citoyens européens, attendent de nous des résultats. [...] La Commission européenne que je vous présente aujourd'hui est une Commission politique, dynamique, efficace, prête à donner un nouvel élan à l'Europe. J'ai attribué des portefeuilles à des personnes, pas à des pays. [...] C'est mon équipe gagnante ». Le 10 septembre 2014, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, présentait ainsi le nouveau collège des commissaires (communiqué de presse IP/14/984).

Une équipe politique

La nouvelle composition de la Commission Juncker est le reflet des équilibres entre les grandes familles politiques européennes issus des élections du 25 mai dernier.

Sur 27 commissaires européens, 13 sont affiliés au PPE ; 8 au S&D ; 5 à l'ADLE et 1 au groupe CRE. En ce qui concerne les vice-présidents de la Commission, un équilibre est respecté entre PPE (Dombrovskis, Katainen, Georgieva) et S&D (Mogherini, Timmermans, Sefcovic), auxquels s'ajoute un membre affilié à l'ADLE (Ansip).

Des personnalités expérimentées

La Commission est très largement composée de personnalités expérimentées, qui ont exercé l'essentiel de leur carrière professionnelle dans les domaines des affaires européennes et internationales. Elle compte ainsi :

3 anciens Premiers ministres

4 anciens vice-Premiers ministres

19 anciens ministres

6 commissaires sortants

9 anciens ou actuels députés européens

La parité au sein de la Commission

Le nouveau collège des commissaires comprend 9 femmes, comme la Commission précédente. Toutefois dans la Commission Juncker, trois d'entre elles sont placées au poste de vice-présidente de la Commission. Lors de la présentation du collège devant le Parlement européen, M. Juncker a estimé que ce résultat était encore insuffisant et a appelé les députés européens à demander à leurs gouvernements de faire davantage d'efforts en la matière.

Les profils des nouveaux commissaires et leurs portefeuilles

Le Président



Jean-Claude Juncker
Président de la Commission européenne
Luxembourg/PPE

Jean-Claude Juncker a été Premier ministre du Luxembourg de 1995 à 2013. Né le 9 décembre 1954 à Redange-sur-Attert (Luxembourg), il poursuit des études de droit à l'Université de Strasbourg. Membre du Parti populaire chrétien social depuis 1974, M. Juncker est élu secrétaire parlementaire en 1979, puis président de 1990 à 1995. En 1982 il est nommé ministre délégué au Travail et est élu, deux ans plus tard, au Parlement luxembourgeois. M. Juncker est nommé ministre du Travail et ministre délégué au Budget dans le premier gouvernement dirigé par Jacques Santer, puis ministre des Finances et ministre du Travail en 1989. Le 20 janvier 1995 il est nommé Premier ministre et ministre d'État. Entre 2005 et 2013, M. Juncker devient président de l'Eurogroupe, et exerce ce mandat en parallèle avec sa fonction de Premier ministre. Le 7 mars 2014, le Parti Populaire Européen (PPE) l'a désigné comme son candidat au poste de Président de la Commission européenne. M. Juncker a été élu Président de la Commission européenne le 15 juillet 2014 par 422 voix en faveur de sa candidature.

Les vice-présidents



Frans Timmermans
Premier vice-président chargé d'une meilleure réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit, de la charte des droits fondamentaux
Pays-Bas/S&D

Ministre néerlandais des Affaires étrangères, Frans Timmermans a derrière lui une longue carrière de diplomate. Né le 6 mai 1961 à Maastricht (Pays-Bas), il commence ses études secondaires dans un lycée de Rome, en 1972, puis les achève à Heerlen dans la province de Limbourg aux Pays-Bas, avant d'intégrer en 1980 l'université catholique de Nimègue, où il étudie la littérature française pendant cinq ans. Entre 1984 et 1985, M. Timmermans étudie le droit communautaire, l'histoire et la littérature française à l'université de Nancy. Il intègre le ministère des affaires étrangères en 1987 et est promu deuxième secrétaire à l'ambassade

de Moscou en 1990. En 1994, il devient l'assistant de Hans van den Broek, alors commissaire européen chargé des relations extérieures. Il a également été conseiller et secrétaire particulier de Max van der Stoep, haut-commissaire pour les Minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et ancien chef de la diplomatie néerlandaise. Adhérent du Parti du travail (PvdA) depuis 1990, M. Timmermans est élu député à la seconde Chambre des États généraux au cours des élections législatives du 6 mai 1998, et réélu en 2002, 2003 et 2006. En 2007, il devient secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement chrétien-démocrate de Jan Peter Balkenende, poste duquel il démissionnera en 2010. Le 5 novembre 2012 il est nommé ministre des Affaires étrangères dans le cabinet de coalition du libéral Mark Rutte. M. Timmermans parle français, anglais, russe, italien et allemand.

En tant que Premier vice-président de la Commission, chargé d'une meilleure réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'état de droit, de la charte des droits fondamentaux, et du développement durable, M. Timmermans coordonne en particulier le travail des commissaires Jourová (justice, consommateurs et égalité des genres) et Avramopoulos (migrations, affaires intérieures et citoyenneté).



Federica Mogherini

Vice-présidente de la Commission, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Italie/S&D

Federica Mogherini est ministre des affaires étrangères italienne depuis le 22 février 2014. Née en 1973, elle a étudié les sciences politiques à l'université la Sapienza à Rome (Italie), et a fait son Erasmus à l'université d'Aix-en-Provence. Mme Mogherini a commencé sa carrière politique en 1996 au sein du mouvement des jeunes communistes (FGCI), avant de rejoindre l'organisation des démocrates de gauche. À la création du Parti démocrate italien (PD) en 2007, elle rejoint le cabinet du président Walter Veltroni (ancien maire de Rome), avant d'être élue aux élections législatives en 2008. À partir de 2009 elle est responsable des sujets relatifs à l'égalité et à la politique européenne au sein de l'exécutif du Parti démocrate italien. Mme Mogherini est notamment membre de l'Institut des Affaires internationales (IAI), du Conseil États-Unis-Italie (CONSIUSA), et du réseau européen pour le désarmement nucléaire multilatéral (ELN). Elle parle couramment français, anglais et a des bases d'espagnol. En tant que haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini est l'une des cinq vice-présidents de la Commission européenne et préside les réunions du Conseil des affaires étrangères, qui réunit au niveau européen les ministres des affaires étrangères. Elle est responsable des relations extérieures et de la coordination des autres aspects de l'action extérieure

de l'Union, et dirige le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le corps diplomatique de l'Union européenne, et le Service des instruments de politique étrangère (FPI).



Andrus Ansip

Vice-président chargé du Marché unique numérique
Estonie/ADLE

Andrus Ansip a été Premier ministre d'Estonie dans trois gouvernements consécutifs (de 2005 à 2014), après avoir exercé un mandat comme ministre des Affaires économiques en 2004. Né le 1^{er} octobre 1956 à Tartu, dans l'alors République socialiste soviétique (RSS) d'Estonie, M. Ansip poursuit des études dans le secteur de la chimie organique, et travaille comme chef ingénieur à l'Institut des pathologies générales et moléculaires de 1983 à 1987. Il est élu maire de sa ville natale en 1998 et exerce cette fonction pendant six ans. Élu président du Parti de la réforme en 2004, M. Ansip devient ministre des affaires économiques en 2004, puis Premier ministre en 2005. En 2007, il est le premier chef de gouvernement sortant à obtenir un second mandat après avoir remporté les élections législatives. Il est reconduit en 2009 et restera Premier ministre jusqu'au 26 mars 2014, avant d'être élu député européen lors des élections européennes de mai 2014. Il parle anglais, russe et a des bases d'allemand.

En tant que vice-président de la Commission chargé du Marché unique numérique, Andrus Ansip coordonne le travail de plusieurs commissaires, en particulier dans le secteur de l'économie numérique (G. Oettinger), du marché Intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (E. Bieńkowska), de l'emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs (M. Thyssen) et de la politique régionale (C. Crețu). M. Ansip participera également à l'animation des travaux sur les affaires économiques et financières (P. Moscovici), ainsi que sur l'agriculture et le développement rural (P. Hogan).



Valdis Dombrovskis,

Vice-président chargé de l'Euro et du dialogue social
Lettonie/PPE

Valdis Dombrovskis a été Premier ministre de 2009 à 2014. Né le 5 août 1971 à Riga (Lettonie), il se spécialise dans les études physiques, puis d'économie à l'Université de Riga. Après avoir suivi une carrière d'universitaire et d'économiste à la banque centrale, M. Dombrovskis est élu député en 2002 et nommé ministre des Finances dans la coalition gouvernementale de centre-droit d'Einārs Repše. En mars 2004, il est élu au Parlement européen. En 2009, à la fin de son mandat parlementaire, il devient Premier ministre, à la tête d'une

alliance réunissant cinq formations de centre-droit. Le 31 janvier 2013, M. Dombrovskis fait adopter par la Saeima (parlement unicaméral de Lettonie) la loi prévoyant l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 2014. Il démissionne en 2013, à la suite de l'effondrement d'un supermarché à Riga, dont il assume la responsabilité politique. M. Dombrovskis parle anglais, le russe, l'allemand et a des notions d'espagnol.

En tant que vice-président chargé de l'Euro et du dialogue social, M. Dombrovskis coordonne les travaux de plusieurs commissaires, en particulier dans les secteurs des affaires économiques et financières (P. Moscovici), de l'emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs (M. Thyssen), de la stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux (J. Hill) et du marché Intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (E. Bieńkowska). M. Dombrovskis est également responsable de la coordination des commissaires en charge de l'agriculture et du développement rural (P. Hogan) et de la justice, consommateurs et égalité des genres (V. Jourovà).



Kristalina Georgieva
Vice-présidente chargée
du Budget et des Ressources
humaines
Bulgarie/PPE (sortante)

Kristalina Georgieva était commissaire à l'Aide humanitaire et à la réaction aux crises entre 2010 et 2014. Née le 13 août 1953 à Sofia (Bulgarie), économiste de formation, Mme Georgieva a occupé plusieurs fonctions à la Banque mondiale avant d'en devenir la vice-présidente en 2008. Après avoir été pressentie, à la suite de la victoire du parti Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie (GERB) aux élections législatives de 2009, comme ministre de l'Économie et de l'Énergie, elle est choisie par le gouvernement de Boïko Borissov comme candidate à la Commission européenne au début de l'année 2010. En juin 2014, Mme Georgieva avait un temps été citée parmi les possibles candidats pour succéder à Catherine Ashton, au poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

En tant que vice-présidente de la Commission européenne, chargée du Budget et Ressources humaines, Kristalina Georgieva a autorité sur les directions générales « Budget » (BUDG) ; « Ressources humaines et sécurité » (HR) ; « Traduction » (DGT) et « Interprétation » (SCIC). Elle est également chargée de la coordination du travail avec l'Office européen Anti-fraude, l'Office « Gestion et liquidation des droits individuels », l'Office pour l'infrastructure et les logistiques à Luxembourg et l'Office pour l'infrastructure et les logistiques à Bruxelles. Mme Georgieva est responsable des relations avec l'Office de sélection du personnel européen (EPSO), l'École européenne d'administration (EUSA), les Écoles européennes et le Centre de traduction pour les institutions de l'Union européenne.



Jyrki Katainen
Vice-président chargé
de l'Emploi, de la croissance,
de l'investissement
et de la compétitivité
Finlande/PPE (sortant)

Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires depuis juin 2014 en remplacement d'Olli Rehn, Jyrki Katainen a été Premier ministre de 2011 à 2014. Né en 1971 à Siilinjärvi (Finlande), il fait des études en sciences sociales. Il est militant de la Ligue de la jeunesse du KoK (Parti de la Coalition nationale) dès le début des années 1990, et prendra la présidence du Parti de la Coalition Nationale (Kok) en 2004. Il a par ailleurs été vice-président des Jeunes du Parti populaire européen (YEPP) de 1998 à 2000, et occupe depuis 2005 l'une des vice-présidences du Parti populaire européen (PPE). Entré au Conseil municipal de Siilinjärvi en 1993, il siège également au conseil régional de Savonie du Nord entre 1997 et 2004. En 1999, il est élu député à la Diète nationale, et est réélu pour un 2^e mandat 4 ans plus tard. En 2007, M. Katainen est nommé vice-Premier ministre et ministre des Finances dans la coalition gouvernementale dirigée par Matti Vanhanen, puis Mari Kiviniemi.

En tant que vice-président chargé de l'emploi, de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité, M. Katainen coordonne les travaux des commissaires chargés de l'économie numérique (G. Oettinger), du marché Intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (E. Bieńkowska), de l'emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs (M. Thyssen) et de la justice, consommateurs et égalité des genres (V. Jourovà). M. Katainen participera également à l'animation des travaux sur les affaires économiques et financières (P. Moscovici), ainsi que sur l'agriculture et le développement rural (P. Hogan) et la politique régionale (Corina Crețu).



Maroš Šefčovič
Vice-président chargé
de l'Union de l'énergie
Slovaquie/S&D (sortant)

Maroš Šefčovič est membre de la Commission européenne depuis 2009. Il a d'abord remplacé M. Figel en tant que commissaire en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et de la jeunesse à partir du 1^{er} octobre 2009, avant d'être nommé en 2010 vice-président de la Commission, chargé des relations institutionnelles et de l'administration. Né le 24 juillet 1966 à Bratislava (Slovaquie), il est diplômé en économie et en droit à l'Université de Bratislava et puis intègre l'Institut d'État des relations internationales de Moscou entre 1985 et 1990. M. Šefčovič a étudié ensuite un an à Stanford (États-Unis) et s'est spécialisé en Affaires européennes et internationales dans son pays.

Il a commencé sa carrière en 1990 comme conseiller au ministère des affaires étrangères slovaque, avant de devenir secrétaire et consul à l'ambassade de la République fédérale tchèque et slovaque du Zimbabwe, puis à l'ambassade d'Ottawa pour enfin être ambassadeur à Tel Aviv. Diplomate polyglotte, il a été Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'UE. Il s'agit de son troisième mandat à la Commission européenne.

En tant que vice-président chargé de l'Union de l'énergie, M. Šefčovič coordonne l'« équipe de projet » composée des commissaires en charge de l'action pour le climat et de l'énergie (Cañete), des transports (Bulc); du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat, des PME (Bienkowska), de l'environnement, des affaires maritimes et de la pêche (Vella), de la politique régionale (Crețu), de l'Agriculture et du développement rural (Hogan) et de la recherche, des sciences et de l'innovation (Moedas).

Les commissaires



Dimitris Avramopoulos
Commissaire chargé
de la Migration, des Affaires
intérieures et de la citoyenneté
Grèce/PPE

Ancien diplomate de carrière, Dimitris Avramopoulos a commencé sa vie politique en 1993 dans les rangs du parti conservateur Nouvelle Démocratie (ND). Né le 6 juin 1953 à Athènes (Grèce), il poursuit une formation en droit à l'université de sa ville natale, et se spécialise en diplomatie dans les universités de Boston et Bruxelles. Élu maire d'Athènes de 1995 à 2002, M. Avramopoulos a occupé plusieurs portefeuilles ministériels entre 2004 et 2011 (Tourisme en 2004, Santé en 2006, Défense en 2011). Dans le gouvernement de coalition droite-gauche d'Antonis Samaras, formé en juin 2012, il est nommé ministre des affaires étrangères, avant de prendre le portefeuille de la défense, à l'occasion du remaniement du 24 juin 2013.

En tant que commissaire à la Migration, aux Affaires intérieures, et à la Citoyenneté, M. Avramopoulos dirige la direction générale « Affaires intérieures » (HOME), et certains secteurs de l'agence exécutive de recherche (REA). Il est responsable des relations avec l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), le Bureau européen d'appui en matière d'asile, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. M. Avramopoulos doit assurer une collaboration étroite avec Europol et le Collège européen de police (CEPOL).



Vytenis Andriukaitis
Commissaire chargé de la santé
et de la sécurité alimentaire
Lituanie/S&D

Vytenis Andriukaitis a été ministre de la Santé au sein du gouvernement de coalition du social-démocrate Algirdas Butkevičius de 2012 à 2014. Né le 9 août 1951 à Kiusiur, alors en Union soviétique, il poursuit une formation en médecine. M. Andriukaitis a été militant antisoviétique jusqu'à la chute de l'URSS. En 1989, il a fondé le parti social-démocrate lituanien, coécrit la constitution de son pays et réalisé six mandats parlementaires consécutifs. M. Andriukaitis est membre de longue date du Comité lituanien sur les affaires européennes, qu'il a présidé de 2000 à 2004.

En tant que commissaire chargé de la santé et de la sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis aura autorité sur la direction générale « Santé et consommateurs » (SANCO), ainsi que de certains secteurs de l'agence exécutive pour les Consommateurs, santé et l'alimentation (CHAFEA). Il est responsable des relations avec l'Office communautaire des variétés végétales, le Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDPC) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).



Elżbieta Bienkowska
Commissaire chargée du marché
intérieur, de l'industrie,
de l'entrepreneuriat et des PME
Pologne/PPE

Elżbieta Bienkowska a été vice-Première ministre de Pologne chargée de l'Infrastructure et du Développement depuis 2013. Née le 4 février 1964 à Katowice (Pologne), elle est formée à l'École nationale d'administration publique (KSAP), puis à l'École des hautes études commerciales de Varsovie. Spécialiste des programmes européens, Mme Bienkowska a été nommée le 16 novembre 2007 ministre du Développement régional dans la coalition gouvernementale de centre-droit du libéral Donald Tusk, en charge de la répartition des fonds européens. Aux élections parlementaires de 2011, elle est élue en Silésie sénatrice pour les districts de Mysłowice et Tychy. Lors du remaniement ministériel du 21 novembre 2013, Mme Bienkowska devient numéro deux du gouvernement, tandis que son ministère fusionne avec celui des Transports et se transforme en ministère des Infrastructures et du Développement. Elle parle anglais, français et russe.

En tant que commissaire chargée du marché intérieur, de l'Industrie, de l'entrepreneuriat, des PME et de l'espace, Elżbieta Bienkowska a autorité sur les directions générales « Entreprise et industrie » (ENTR), « Marché intérieur

et services » (MARKT), ainsi que sur les unités compétentes de l'agence européenne pour les petites et moyennes entreprises. Mme Bieńkowska est responsable des relations avec l'agence européenne des produits chimiques, l'agence européenne des médicaments, et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur.



Violeta Bulc
Commissaire chargée
des Transports
Slovénie/ADLE

Avant d'être nommée commissaire, Violeta Bulc était vice-Première ministre chargée du Développement dans le gouvernement de coalition slovène dirigé par le centriste Miro Cerar depuis septembre 2014. Née le 24 janvier 1964, elle est diplômée en systèmes d'information à la Golden Gate University (San Francisco), et d'un MBA de IEDC-Bled School of Management. M. Bulc a fondé une entreprise (Vibacom), spécialisée dans les stratégies de développement durable, de croissance verte et des écosystèmes d'innovation. En octobre 2014, elle a été désignée pour remplacer l'ancienne Premier ministre Alenka Bratusek, pressentie pour le poste de vice-présidente chargée de l'Énergie dans la commission Juncker mais pour laquelle le vote de la commission parlementaire compétente a été négatif.

En tant que commissaire aux transports, Mme Bulc est chargée de la direction générale « Mobilité et transport » (MOVE) et de certains unités de l'agence exécutive « Innovation et Réseaux » et de l'agence exécutive pour la recherche. Elle est responsable des relations avec l'agence européenne de la sécurité aérienne, l'Autorité européenne de surveillance du GNSS, l'agence européenne pour la sécurité maritime et l'agence ferroviaire européenne.



Miguel Arias Cañete
Commissaire chargé de l'action
pour le climat et de l'énergie
Espagne/PPE

Miguel Arias Cañete, ancien procureur et professeur de droit européen, a été successivement député européen, puis deux fois ministre de l'Agriculture. Né le 24 février 1950 à Madrid (Espagne), il passe avec succès le concours d'avocat de l'État. Membre de l'Alliance populaire, M. Cañete commence sa carrière politique en 1982, comme député régional, puis comme sénateur d'Andalousie. Élu au Parlement européen en 1987, M. Cañete devient président de la commission de la Pêche en 1989. Après les renouvellements de poste à mi-mandat, en janvier 1997, il est porté à la présidence de la commission de la Politique régionale. En 2000, il est nommé ministre de l'Agriculture dans le gouvernement

de José María Aznar et membre du Conseil d'administration de la fondation politique FAES. En 2011 il est nommé ministre de l'Agriculture et de l'Environnement. En 2014, M. Cañete est choisi comme tête de liste du parti populaire (PP) pour les élections européennes et quitte alors le gouvernement. Entre ses mandats électifs, M. Cañete a été Président du conseil d'administration d'entreprises pétrolières, dont il a cédé ses parts en septembre 2014.

En tant que commissaire à l'action pour le climat et énergie, M. Cañete dirige les directions générales « Action pour le climat » (CLIMA) et « Énergie » (ENER), et est responsable de l'agence d'approvisionnement Euratom, de certaines unités de l'agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises ainsi que de celles de l'agence exécutive « Innovation et réseaux ». M. Cañete travaille étroitement avec l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER).



Corina Crețu
Commissaire chargée
de la Politique régionale
Roumanie/S&D

Avant d'être commissaire, Corina Crețu, était vice-présidente du Parlement européen depuis le 1^{er} juillet 2014. Née le 24 juin 1967 à Bucarest (Roumanie), Mme Crețu est économiste de formation. Suite à la révolution de 1989, elle a travaillé comme chroniqueuse pour plusieurs journaux. Elle est l'auteur du livre *La Roumanie européenne*. Porte-parole et conseillère du Président de la république durant les deux mandats de Ion Iliescu (1992-1996, puis 2000-2004) elle est élue sénatrice du parti social-démocrate roumain de 2004 à 2005, où elle siège au sein de la commission des affaires étrangères et de la délégation roumaine à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. En 2007 elle est élue députée européenne et siège à la commission spéciale sur la crise financière économique et sociale, entre 2009 et 2011.

En tant que commissaire chargée de la politique régionale, Corina Crețu a autorité sur la direction générale « Politique régionale » (REGIO).



Johannes Hahn
Commissaire chargé
de la politique européenne
de voisinage et des négociations
d'élargissement
Autriche/PPE (sortant)

Commissaire européen sortant chargé de la politique régionale (où il avait remplacé Benita Ferrero-Waldner en octobre 2010), Johannes Hahn a également été ministre fédéral de la Science et de la Recherche de 2003 à 2009 et ministre de la Justice de 2007 à 2009. Né le 2 décembre 1957 à Vienne (Autriche), il est titulaire d'un doctorat en philosophie de l'université de Vienne.

Engagé tôt en politique, il a présidé la section des Jeunes du parti populaire autrichien (ÖVP) viennois de 1980 à 1985. Directeur administratif de l'ÖVP de Vienne entre 1992 et 1997, il devient membre du conseil municipal de la capitale autrichienne à partir de 1996. En 2009, il est élu vice-président du Parti populaire autrichien viennois, et en assure la présidence à partir du 24 juin 2005. M. Hahn a siégé au sein du gouvernement régional de Vienne comme ministre sans portefeuille de 2003 à 2007, jusqu'à sa nomination au ministère de la Science et de la Recherche dans le gouvernement de grande coalition dirigé par Alfred Gusenbauer. Reconduit à ce poste le 2 décembre 2008 dans le cabinet de Werner Faymann, il le cumule avec celui de ministre de la Justice jusqu'au 15 janvier 2009.

En tant que commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, M. Hahn a autorité sur la direction générale « Élargissement » (ELARG), devenue « Politique de voisinage et Négociations d'élargissement ».



Jonathan Hill

Commissaire chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux
Royaume-Uni/ECR

Président de la Chambre des Lords jusqu'en 2014, Jonathan Hill a été désigné par David Cameron comme candidat à la Commission. Né le 24 juillet 1960 à Londres (Royaume-Uni), il poursuit des études en histoire au Trinity College de l'université de Cambridge, où il est nommé master of Art. M. Hill a été successivement lobbyiste, conseiller politique (notamment de John Major) puis membre du gouvernement en 2010 comme sous-secrétaire d'État parlementaire aux Écoles. En 2010, il est élevé à la pairie à vie (Life Peer) et nommé ministre de l'Éducation, sous le gouvernement Cameron. En 2013, M. Hill est devenu président de la chambre des Lords et chancelier du duché de Lancastre.

En tant que commissaire chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux, M. Hill dirige la nouvelle direction générale qui relève directement de son portefeuille. Il est responsable des relations avec l'Autorité bancaire européenne (EBA), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), l'Autorité européenne des valeurs mobilières (AEVM), le Comité européen du risque systémique (ESRB) et la Commission de règlement unique (SRB).



Phil Hogan

Commissaire chargé de l'Agriculture et du développement rural
Irlande/PPE

Né le 4 juillet 1960 à Kilkenny (Irlande), Phil Hogan a été ministre de l'Environnement, du Patrimoine et des gouvernements locaux de 2011 à juillet 2014. Il commence sa carrière politique en 1982 en tant que membre du Conseil de comté de Kilkenny. En 1987 M. Hogan est élu au Seanad Éireann (Sénat irlandais). Entre décembre 1994 et février 1995, il a été ministre d'État au ministère des Finances, chargé du bureau des travaux publics.

Comme commissaire à l'Agriculture et au développement rural, Phil Hogan a autorité sur la direction générale « agriculture et développement rural » (AGRI), ainsi que sur certaines unités de l'agence exécutive pour la recherche.



Věra Jourová

Commissaire chargée de la justice, des consommateurs et de l'égalité des genres
République tchèque/ADLE

Née en 1964 à Třebíč (République tchèque), Věra Jourová a été nommée ministre du développement régional en janvier 2014. Juriste de formation, elle a travaillé dans le domaine des fonds européens. En 2004, en tant que vice-ministre du développement régional, Mme Jourová avait conduit l'équipe de négociations tchèque avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement, sur les fonds structurels européens. Elle a également travaillé comme consultante dans les Balkans, les pays baltes et la Russie. Mme Jourová commence sa carrière politique en 2003 au Parti social-démocrate (PSD). Elle quitte le PSD en 2006 pour adhérer au Parti démocrate européen, avant de rejoindre le nouveau parti, l'Action des citoyens mécontents (ANO), qui a formé un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates.

En tant que commissaire à la justice, aux consommateurs et à l'égalité des genres, Mme Jourová a autorité sur la direction générale « Justice » (JUST), et sur certaines unités de l'agence exécutive pour la santé et la nourriture des consommateurs (CHAFEA). Elle est également responsable des relations avec l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), et EUROJUST.



Cecilia Malmström
Commissaire chargée
du commerce
Suède/ALDE (sortante)

Eurodéputée depuis 1999, et commissaire européenne sortante, Cecilia Malmström poursuit une longue carrière dans les affaires européennes. Née le 15 mai 1968 à Stockholm (Suède), elle se spécialise en littérature à la Sorbonne et est titulaire d'une maîtrise de lettres et d'un doctorat de sciences politiques. En 1994, Mme Malmström est élue vice-présidente du comité de l'immigration de Göteborg. À l'issue de ce mandat, en 1998, elle est entrée au conseil régional du comté de Västra Götaland pour trois ans. Mme Malmström est élue au Parlement européen lors des élections européennes de 1999 et siège à la commission des Affaires constitutionnelles et à la commission des Affaires étrangères, puis à la sous-commission des droits de l'homme. Par ailleurs, elle a lancé la pétition « oneseat.eu » pour que le Parlement européen soit transféré de Strasbourg à Bruxelles. Le 6 octobre 2006, Mme Malmström est nommée ministre des Affaires de l'Union européenne de la Suède au sein de l'alliance de centre-droit de Fredrik Reinfeldt. En novembre 2009, Cecilia Malmström a été proposée comme commissaire européenne suédoise aux affaires intérieures.

En tant que commissaire au commerce, Mme Malmström a autorité sur la direction générale « Commerce » (TRADE).



Neven Mimica
Commissaire chargé
de la Coopération internationale
et du développement
Croatie/S&D (sortant)

Neven Mimica a été vice-Premier ministre chargé des affaires intérieures, étrangères et européennes de 2007 à 2013. Né le 12 octobre 1953 à Split (Croatie), il adhère au Parti social-démocrate de Croatie (SDP). Économiste de formation, M. Mimica a occupé plusieurs postes dans l'administration, notamment Ministre-Conseiller à l'ambassade de Croatie au Caire (1993-1996) et ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Croatie à Ankara (1996-1997). En 1997, il est nommé secrétaire d'État aux affaires économiques, puis en 2001 ministre à l'intégration européenne. Après les élections législatives de 2003, M. Mimica devient président de la commission de l'intégration européenne au Sabor (Parlement croate). Il est réélu en 2007 et, de 2008 à 2011, il est porte-parole adjoint et président de la commission de l'intégration européenne. Le 30 juin 2013 M. Mimica est le premier croate à siéger dans l'exécutif de l'Union européenne, en tant que commissaire européen à la politique des consommateurs. Il est tête de liste des sociaux-

démocrates pour les élections européennes de mai 2014, où il est élu député européen le 25 mai 2014.

En tant que commissaire à la coopération internationale et au développement, Neven Mimica a autorité sur la direction générale « Développement et coopération – EuropeAid » (DEVCO).



Carlos Moedas
Commissaire chargé
de la recherche, des sciences
et de l'innovation
Portugal/PPE

Carlos Moedas était secrétaire d'État adjoint du Premier ministre portugais jusqu'en 2014. Né le 10 août 1970 à Breja (Portugal), il poursuit une formation en ingénierie et est titulaire d'un MBA à Harvard. Il a effectué son Erasmus au sein de l'école nationale des Ponts et Chaussées. Entre 1993 et 1998, M. Moedas est nommé chargé de projet au sein du Groupe Suez en France, avant d'être recruté par la banque d'affaires Goldman Sachs. Lors des élections législatives du 20 juin 2011, il est élu au sein du Parti social-démocrate. Cependant M. Moedas a occupé cette position pendant une journée seulement, car le 21 juin 2011, il est nommé secrétaire d'État adjoint du Premier ministre, en charge des relations du gouvernement de M. Coelho avec la Banque centrale européenne (BCE), le Fonds monétaire international (FMI) et la Commission.

En tant que commissaire chargé de la recherche, des sciences et de l'innovation, M. Moedas a autorité sur la direction générale « recherche et Innovation » (RTD), ainsi que sur certaines unités de l'agence exécutive du Conseil européen de la recherche, l'agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises, l'agence exécutive de la recherche et de l'agence exécutive « Innovation et réseaux ».



Pierre Moscovici
Commissaire chargé des Affaires
économiques et financières,
de la fiscalité et douanes
France/S&D

Pierre Moscovici a été ministre de l'Économie et des Finances et député européen. Né le 16 septembre 1957 à Paris, il est titulaire d'une maîtrise d'économie et d'une maîtrise de sciences politiques, et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'ENA. M. Moscovici a adhéré au Parti socialiste en 1986 en tant que secrétaire du « groupe des experts » et en est devenu le secrétaire en 1986. Il est entré ensuite comme conseiller technique puis chargé de mission auprès de Lionel Jospin, au ministère de l'Éducation nationale, un poste qu'il occupe de 1988 à 1990. De 1990 à 1994, M. Moscovici est chef de service de la modernisation du service public et du financement au Commissariat général du Plan. Le 12 juin

1994, il est élu député européen lors des élections européennes, mandat qu'il abandonne le 5 juin 1997 après son élection à l'Assemblée nationale. De 1997 à 2002 il est ministre délégué chargé des affaires européennes, dans le gouvernement de Lionel Jospin. Lors des élections européennes du 13 juin 2004, il est élu député européen et en 2007 député à l'Assemblée nationale. Directeur de campagne du candidat socialiste François Hollande lors de la campagne présidentielle de 2012, M. Moscovici est nommé ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur en mai 2012 dans le gouvernement Jean-Marc Ayrault I, puis ministre de l'Économie et des Finances en juin 2012 au sein du gouvernement Jean-Marc Ayrault II.

En tant que commissaire chargé des affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes, M. Moscovici dirige les directions générales « Affaires économiques et financiers » (ECFIN) et « Fiscalité et Union douanière » (TAXUD).



Tibor Navracsics

Commissaire chargé
de l'éducation, de la culture,
de la jeunesse et des sports
Hongrie/PPE

M. Navracsics est ministre des relations économiques extérieures et des Affaires étrangères depuis juin 2014. Né le 13 juin 1966, il est diplômé en droit et en science politique de l'université de Budapest. En 2003 M. Navracsics est nommé chef de cabinet de Viktor Orbán, président du Fidesz-MPSz, puis élu membre de l'Assemblée nationale de Hongrie en 2006. Le 29 mai 2010, il est nommé vice-Premier ministre, ministre de l'administration publique et de la justice dans le gouvernement Orbán (2010-2014).

En tant que commissaire chargé de l'éducation, de la culture, la jeunesse et des sports, M. Navracsics dirige la direction générale « Éducation et culture » (EAC) et le Centre commun de recherche. Il coordonne le travail de certaines unités de l'agence exécutive pour l'Éducation, Audiovisuel et Culture, ainsi que de l'agence exécutive pour la recherche (REA). M. Navracsics est responsable des relations avec l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) et l'Office des publications de l'Union européenne.



Günther Oettinger

Commissaire chargé
de l'économie numérique
et de la société numérique
Allemagne/PPE (sortant)

Günther Oettinger a été vice-président allemand de la Commission européenne en charge de l'énergie, sous la précédente législature. Né le 15 octobre 1953 à Stuttgart (Allemagne), juriste de formation, il commence sa

carrière politique très jeune en adhérant en 1977 à la Junge Union (JU), organisation de jeunesse de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, dont il deviendra président régional dans le Bade-Wurtemberg six ans plus tard. En 1984, il obtient son premier mandat électif en entrant au Landtag, le Parlement régional. En 1991, M. Oettinger devient Président du groupe parlementaire régional de la CDU, pour une période de quatorze ans. En 2005, il est choisi comme successeur d'Erwin Teufel aux postes de ministre-président du Bade-Wurtemberg, à la tête d'une coalition noire-jaune, avec le Parti populaire démocrate (FDP/DVP).

En tant que commissaire à l'économie numérique et à la société numérique, Günther Oettinger est en charge des directions générales « Réseaux de communication, contenu et technologies » (CNECT), et « Informatique » (DIGIT). Il est par ailleurs responsable des secteurs relevant de son portefeuille, au sein de l'agence exécutive Culture, Audiovisuel et Éducation, de l'agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises, de l'agence exécutive pour l'Innovation et les réseaux, ainsi que de l'agence exécutive pour la Recherche. Enfin, M. Oettinger doit assurer la collaboration avec l'agence Européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, et le BEREC, l'organisme régulateur des télécommunications au niveau européen.



Christos Stylianides

Commissaire chargé
de l'aide humanitaire
et de la gestion des crises
Chypre/PPE

Lors des dernières élections européennes, Christos Stylianides a été élu au sein du Parti populaire européen (PPE). Né le 26 juin 1958 à Nicosie (Chypre), chirurgien-dentiste de formation, il a étudié les institutions européennes au Royaume-Uni et à Harvard a fait l'essentiel de sa carrière politique au sein du parti de droite, le Disy. Co-fondateur du Mouvement pour la Modernisation politique et la Réforme, M. Stylianides a travaillé comme porte-parole de l'ancien président Glafko Clérides de 1998 à 1999, et du gouvernement de Nikos Anastasiades, de 2013 à 2014.

Comme commissaire chargé de l'aide humanitaire et de la gestion des crises, Christos Stylianides dirige la direction générale « Aide humanitaire et Protection civile » (ECHO), ainsi que certaines unités de l'agence exécutive Culture, Audiovisuel et Éducation.



Marianne Thyssen

Commissaire chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs

Belgique/PPE

Marianne Thyssen est députée européenne depuis 1991 et occupe le poste de vice-présidente de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen depuis 2014. Elle est membre du bureau du Parti populaire européen (PPE), et spécialisée dans les domaines la fiscalité et la protection des consommateurs. Elle est également vice-présidente du cercle des PME du groupe PPE-DE. Née le 24 juillet 1956 à Saint-Gilles-Waes (Belgique), Marianne Thyssen est juriste de formation. Au niveau national, elle est membre du parti des chrétiens démocrates flamands (CD&V) dont elle fut présidente de 2008 à 2010, avant de démissionner suite à la défaite électorale de son parti.

Comme commissaire chargée de l'emploi, des affaires sociales, des compétences et de la mobilité des travailleurs, Marianne Thyssen dirige la direction générale « emploi, affaires sociales et inclusion » (EMPL), ainsi qu'Eurostat. Mme Thyssen est également responsable des relations avec l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et la Fondation européenne pour la formation.



Karmenu Vella

Commissaire chargé de l'Environnement, des affaires maritimes et de la pêche

Malte/S&D

Ministre du Tourisme de 1996 à 1998, et à nouveau de mars 2013 à avril 2014, Karmenu Vella mène une longue carrière politique au sein de différents ministères. Né le 19 juin 1950 à Zurrieq (Malte), il est diplômé en architecture, génie civil et management touristique. M. Vella est élu au Parlement de Malte en 1976, et assure son mandat 9 fois consécutives. En 1981 il devient ministre des Travaux publics et en 1984 ministre de l'Industrie.

En tant que commissaire à l'environnement, aux affaires maritimes et à la pêche, M. Vella est en charge des directions générales « Environnement » (ENV), et « Affaires maritimes et pêche » (MARE). Il est responsable des relations l'agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises, l'agence européenne pour l'environnement et l'agence européenne de contrôle des pêches.



Margrethe Vestager

Commissaire chargée de la Concurrence

Danemark/ADLE

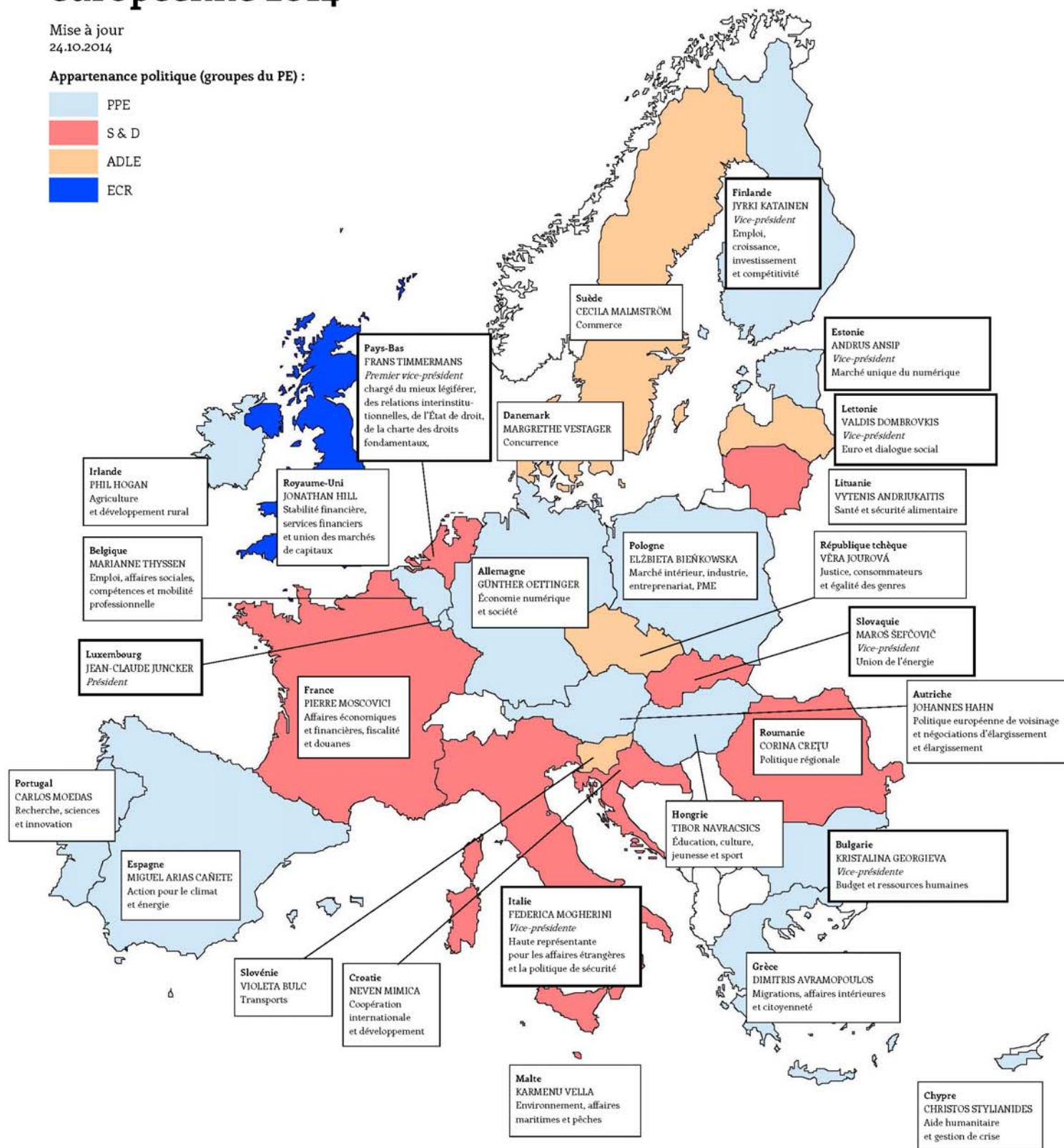
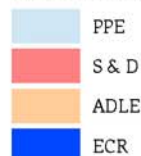
Margrethe Vestager a été ministre des Affaires économiques et de l'Intérieur dans le gouvernement de centre-gauche de Helle Thorning-Schmidt, jusqu'en 2014. Née le 13 avril 1968 à Glostrup (Danemark), elle est diplômée d'un Master en Économie de l'Université de Copenhague. À l'occasion des élections législatives du 20 novembre 2001, Mme Vestager est élue députée au Folketing, et en 2005, elle prend la direction du parti Social Libéral danois, le « Radikale Venstre » et de son groupe parlementaire le 15 juin 2007, après avoir été ministre de l'Éducation et des Affaires ecclésiastiques entre 1998 et 2001.

En tant que commissaire à la concurrence, Mme Vestager est chargée de la direction générale « Concurrence » (COMP).

Les membres de la Commission européenne 2014

Mise à jour
24.10.2014

Appartenance politique (groupes du PE) :



La majorité qualifiée au Conseil

Le vote à la majorité qualifiée

est la procédure de vote employée par le Conseil de l'Union européenne pour la plupart de ses décisions. Elle peut également être utilisée par le Conseil européen. Le Traité de Lisbonne a modifié le système de calcul de la majorité qualifiée afin de la rendre à la fois plus légitime et plus efficace. **Les nouvelles modalités de calcul pour le vote à la majorité qualifiée entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2014.** Toutefois, les États membres auront la possibilité de faire appliquer les règles antérieures au Traité de Lisbonne au cas par cas, jusqu'au 31 mars 2017.

Historique

Dès le traité de Rome, le mode calcul de la majorité qualifiée – reposant sur une pondération des voix entre les États membres – avait pour objectif de permettre un équilibre entre les critères démographiques d'une part et une représentation plus forte des États les moins peuplés d'autre part. Avec le traité de Nice, ces principes ont été préservés dans le cadre de la préparation de l'élargissement de l'Union, afin de renforcer la capacité de décision européenne, mais également afin de prendre en compte les intérêts d'un nombre minimal d'États membres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2013 et l'adhésion de la Croatie, la majorité qualifiée est atteinte si au moins 15 États membres réunissent un minimum de 260 voix sur 352 (soit 72 % du total). Par ailleurs, si un État en introduit la demande, il peut être vérifié que les États de la majorité qualifiée représentent bien un minimum de 62 % de la population de l'Union européenne. Cette pondération (cf. tableau ci-contre) attribue ainsi un maximum de 29 voix à chacun des quatre plus grands États (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie) et un minimum de trois voix au plus petit (Malte).

États membres	Voix
Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie	29
Espagne, Pologne	27
Roumanie	14
Pays-Bas	13
Grèce, Belgique, Portugal, Hongrie, République tchèque	12
Suède, Autriche, Bulgarie	10
Slovaquie, Danemark, Finlande, Irlande, Lituanie, Croatie	7
Lettonie, Slovaquie, Estonie, Chypre, Luxembourg	4
Malte	3
Total de l'UE à 28	352
Seuil de majorité qualifiée	260
Minorité de blocage	93

Les changements issus du Traité de Lisbonne

1. Le Traité de Lisbonne introduit un nouveau mode de calcul de la majorité qualifiée, fondé sur une double majorité, des États et de la population, qui s'appliquera le 1^{er} novembre 2014. Il s'agit d'un système qui permet de prendre en compte la double légitimité de l'Union européenne comme Union d'États et de citoyens.

L'article 16§4 du TUE prévoit que « la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union. Une minorité de blocage doit inclure au moins quatre membres du Conseil, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise ».

L'article 238§3a spécifie les conditions requises pour une minorité de blocage : celle-ci doit inclure « au moins le nombre minimum de membres du Conseil représentant plus de 35 % de la population des États membres participants, plus un membre, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise ».

La minorité de blocage a été introduite pour éviter que trois États membres parmi les plus peuplés, représentant à eux seuls plus de 35% de la population, puissent empêcher l'adoption d'une décision en formant une coalition. Les rédacteurs du traité de Lisbonne ont ainsi voulu inciter les « grands États membres » à rechercher le soutien d'au moins un autre État pour exercer leur pouvoir de blocage, et ainsi à protéger les intérêts des plus petits États.

2. L'article 16§4 s'applique lorsque le Conseil statue sur proposition de la Commission ou du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères. Avec le traité de Lisbonne, et notamment l'extension du champ de la codécision – devenue de ce fait la « procédure législative ordinaire » – le vote à la majorité qualifiée s'étend à une quarantaine de nouveaux domaines. C'est notamment le cas dans l'essentiel du domaine de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune, la majorité qualifiée définie à l'article 16§4 peut être utilisée dans le cas où le Conseil adopte une décision qui définit une action ou une position de l'Union sur proposition du haut représentant (article 31 TUE), ou bien lorsqu'il procède à la nomination d'un représentant spécial (article 33 TUE).

3. Lorsque le Conseil n'agit pas sur une proposition de la Commission ou du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, mais de sa propre initiative, ou bien en application d'une décision du Conseil européen, la majorité qualifiée est différente. Elle est définie selon l'article 238§2 du TFUE, comme égale à « au moins 72 % des membres du Conseil, représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union ». Cette règle, reprise des traités antérieurs, se justifie par le fait qu'une décision prise sans proposition de la Commission, qui est garante de l'intérêt général européen, nécessite un soutien plus large. Cette majorité qualifiée s'applique par exemple dans le cadre de la coopération judiciaire pénale et policière, ou encore pour la négociation d'un accord de retrait de l'Union d'un État membre, prévue à l'article 50 TUE.

Les dispositions transitoires

Afin de faciliter la mise en œuvre des nouvelles règles, **une période de transition est prévue jusqu'au 31 mars 2017**, pendant laquelle tout État membre peut demander l'application des règles en vigueur avant le 1^{er} novembre 2014 pour le vote sur un acte spécifique (protocole n° 36 relatif aux dispositions transitoires).

Le « compromis de Ioannina »

La déclaration n° 7 annexée au Traité de Lisbonne, **prévoit la réactivation du « compromis de Ioannina »**, et encadre les conditions de son recours. Jusqu'au 31 mars 2017, si des membres du Conseil représentant au moins 3/4 de la population de l'Union ou au moins 3/4 du nombre des États membres nécessaires à une minorité de blocage, indiquent leur opposition à l'adoption d'un acte par le Conseil des ministres à la majorité qualifiée, ce dernier doit débattre de cette question afin de parvenir à une solution dans un délai raisonnable, avant le passage au vote. **À partir du 1^{er} avril 2017**, si des membres du Conseil représentant au moins 55 % de la population ou au moins 55 % du nombre des États membres nécessaires pour constituer une minorité de blocage, indiquent leur opposition à l'adoption d'un acte par le Conseil à la majorité qualifiée, le Conseil en délibère.

Le **compromis de Ioannina** tient son nom d'une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères à Ioannina, en Grèce, le 27 mars 1994. Dans la perspective de l'élargissement de l'Union de douze à quinze États membres, le compromis adopté prévoit que si des membres représentant un certain nombre de voix légèrement inférieur à la minorité de blocage, indiquent leur intention de s'opposer à la prise de décision par le Conseil à la majorité qualifiée, le Conseil fera tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir, dans un délai raisonnable, à une solution satisfaisante qui puisse être adoptée à la majorité qualifiée.

LA MAJORITÉ QUALIFIÉE AU CONSEIL EUROPÉEN

Traditionnellement, le Conseil européen se prononce par consensus. Toutefois, le Traité de Lisbonne, prévoit qu'il peut statuer à la majorité qualifiée pour un certain nombre de décisions.

Ces décisions, ne reposant pas sur la base de propositions de la Commission européenne ou du haut représentant, la majorité qualifiée qui s'applique au Conseil européen est celle définie par l'article 238§2 TFUE, soit égale à « *au moins 72 % des membres du Conseil, représentant des États membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union* ».

L'élection du président du Conseil européen (article 15 du TUE), la nomination du haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (article 18 du TUE), l'adoption de décisions sur la liste des formations du Conseil, la présidence tournante (article 236 du TFUE) ainsi que la nomination du président,

du vice-président et des membres du directoire de la Banque centrale européenne (article 283 du TFUE), nécessitent ainsi, un vote selon la règle de la majorité qualifiée. Dans le cadre de la nomination du président de la Commission européenne, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée « *propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Si ce candidat ne recueille pas la majorité, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose, dans un délai d'un mois, un nouveau candidat, qui est élu par le Parlement européen selon la même procédure* » (article 17 du TUE). Lors de la nomination du Jean-Claude Juncker le 27 juin 2014, un vote a ainsi été organisé parmi les 28 membres du Conseil européen.



Le président de la République François Hollande en compagnie du président du Conseil européen Herman Van Rompuy à Bruxelles le 23 octobre 2014.

Herman Van Rompuy présidait son dernier Conseil européen. Le Polonais Donald Tusk lui succède.

Photographie © Union européenne 2014 – source : Conseil de l'Union européenne.